

APPEL A CANDIDATURES

EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA

CMA FORMATION – Site de Desmarais

I/ Présentation de la consultation

Dans le but de proposer aux apprentis et au personnel la possibilité de se restaurer le matin et le midi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe (CMA Guadeloupe) décide de mettre à disposition la cafétéria de son centre de formation.

A ce titre elle recherche un exploitant pour la gestion de cet situé Cité de la Connaissance – Desmarais, 97120 SAINT-CLAUDE, du Lundi au Vendredi de 7h à 16h.

La CMA Guadeloupe garantit une clientèle variant de 80 à 120 personnes sur le site par semaine.

II/ Conditions de la mise à disposition des lieux et de l'occupation du domaine public

- L'emplacement sera mis à disposition 36 mois – dès la date de signature de la convention ;
- L'exercice de l'activité devra être assuré du Lundi au Vendredi aux horaires indiqués ci-dessus ;
- La surface d'exploitation est la suivante :

➤ Cafétéria	☞	43,06m ²
➤ Terrasse	☞	53,15m ²
➤ Dépôt	☞	06,40m ²
➤ Local déchets	☞	04,00m ²
- Le lieu est équipé en électricité et en eau ;
- Sont autorisés comme vente :
 - Petits déjeuners (thé, café, chocolat, viennoiseries...)
 - Repas rapides, sandwiches, clubs sandwiches, salades ...
 - En-cas, gâteaux divers...
 - Boissons sans alcools (eaux, jus de fruits, sodas ...)
 - Glaces, biscuits, barres chocolatées ...
- Conformément aux articles L.2125-1 et L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance ;
- Le montant de cette redevance sera égal à 400,00€. Une caution de 400,00€ sera demandée lors de la signature ;
- Compte tenu que l'exploitation se trouve dans un centre de formation, disposer d'un(e) apprenti(e) dans ses effectifs serait apprécié.

III/ Constitution du dossier de candidature

Le dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la CMA Guadeloupe d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé des éléments suivants :

- Une présentation du candidat comportant une description de son parcours professionnel ;
- Un descriptif des prestations proposées (type de produits proposés à la vente, tarifs, personnel mis à disposition...) ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Une attestation de formation hygiène alimentaire
- Un extrait K-bis, ou tout autre document équivalent, de moins de 3 mois du candidat.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

Le dossier complet doit être adressé au Secrétariat Général ✉ mmaya@cmguadeloupe.org

Les documents devront être envoyés sous format PDF. Un accusé de réception des dossiers sera transmis par retour de mail et actera de la prise en compte de la candidature.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 Juin 2026.

Information complémentaires et visite des locaux

Intendant - Moyens Généraux

dmigerel@cmguadeloupe.org

0690 31 99 60

IV/ Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées sur 100 points en fonction des critères hiérarchisés indiqués ci-après :

- L'expérience du candidat dans l'activité proposée : notation sur 30 points. ;
- Le projet proposé et le fonctionnement envisagé : notation sur 40 points ;
- Appréciation de la démarche éco-responsable de l'activité : notation sur 30 points ;

L'occupant retenu sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de l'examen des candidatures.

La CMA se réserve la possibilité, de négocier avec les candidats ayant déposé une offre recevable dans le but d'améliorer l'offre de services aux visiteurs et d'améliorer l'intégration des modalités d'exercice de l'activité telles que proposées par chaque candidat (notamment amplitudes horaires, jours d'exercice etc.). Cette négociation pourra le cas échéant intervenir au moyen d'échanges de mails ou par tout autre moyen permettant la transparence et la traçabilité de la négociation, et pourra porter sur n'importe quel élément de la proposition.